

Quelle formation pour les enseignants ?

État des lieux critique de la réforme de mastérisation. Positions et propositions.

Sur fond d'autonomie des universités et de réforme du mode de recrutement des enseignants, la réforme de la formation au métier d'enseignant¹, ou *mastérisation*, est entrée en vigueur en septembre 2010. Elle est motivée par 3 grands objectifs : l'élévation du niveau de recrutement des enseignants et l'amélioration de la qualité de la formation, pour renforcer la réussite des élèves, ainsi que l'alignement sur le dispositif LMD en vue d'une harmonisation européenne.

1. Qu'est-ce que la « mastérisation » ?

a. Organisation

" La formation initiale des enseignants se développe sur trois années, comprenant les deux années de master et la première année d'exercice, dans un continuum de professionnalisation progressive"². Les enseignants des écoles, collèges et lycées doivent désormais être titulaires d'un concours (CAPE, CAPES, agrégation, CAPET, CAPLP) et d'un diplôme de Master (bac+5). Les concours ont lieu durant l'année de Master 2, les épreuves d'admissibilité entre septembre et novembre selon les concours – au lieu de mars – et celles d'admission en mai ou en juin. Titulaires du concours et du Master 2, les enseignants stagiaires sont affectés dans un établissement scolaire, où la formation doit se poursuivre.

Les universités sont chargées d'organiser les 2 années de Master selon les principes suivants : une spécialisation disciplinaire progressive, une initiation à la recherche, afin que ceux qui le souhaitent puissent poursuivre leurs études en Doctorat, "des apports en pédagogie, une connaissance du système éducatif sous ses aspects les plus concrets (connaissance de la "diversité des élèves", des degrés d'enseignement, des curriculums, du processus d'orientation, des acteurs et partenaires de l'acte éducatif, de l'éthique du métier, etc.)", l'ouverture internationale, et enfin l'alternance, pour permettre la découverte du métier et une mise en responsabilité progressive.

b. Objectifs poursuivis

Élever le niveau de recrutement au Master pour améliorer la qualité de la formation des enseignants est une bonne mesure et l'initiation à la recherche un instrument efficace pour parvenir à une élévation du niveau général des candidats. De même, que les futurs professeurs puissent confronter leur vocation d'enseignant à la réalité de la profession et effectuent des stages en amont du concours est une bonne chose, à condition toutefois que ces derniers soient encadrés et qu'ils ne se fassent pas au détriment de l'acquisition de connaissances disciplinaires. Mais la mastérisation telle qu'elle est pensée et organisée ne peut conduire qu'à une détérioration de la qualité de la formation des enseignants : les objectifs sont trop nombreux et incompatibles, la formation est inégalitaire et amputée de moitié.

2. Des objectifs et une organisation incompatibles et irréalistes

1 Plus précisément, la réforme touche tous les "métiers de l'enseignement" : professeurs des premier et second degrés, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation (CPE). Il n'est question que de la réforme de la formation des enseignants ici.

2 Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, "Mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement - rentrée universitaire 2010", circulaire n°2009-1037 du 23-12-2009.
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50134

a. Les objectifs s'articulent mal entre eux

Le Ministère souhaite que les formations aux métiers de l'enseignement "répondent au double objectif propre à tout diplôme national de master : ouvrir à la préparation au doctorat et offrir aux étudiants un cursus qualifiant et professionnalisant de haut niveau leur permettant d'accéder à des métiers divers", dont celui d'enseignant, pourrait-on ajouter... Mais la préparation au concours n'est pas conçue a priori pour être diplômante et un Master défini comme un parcours professionnalisant vers les métiers de l'enseignement est peu susceptible de préparer les étudiants au doctorat. Concrètement, on ne saurait imaginer un étudiant de Master 2 préparer convenablement un concours de haut niveau tout en rédigeant un mémoire de recherche et en faisant des stages en établissement scolaire voire en entreprise pour permettre une réorientation en cas d'échec au concours. Sans compter l'obtention d'un « certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré » (CLES2) et d'un autre en « informatique et internet de niveau 2 - enseignant » (C2i2e) prévue dès la rentrée scolaire 2012.

Cet empilement d'objectifs souvent divergents ne saurait améliorer la qualité de la formation des enseignants. Il a en outre pour effet pervers de baisser le niveau de connaissances disciplinaires exigées aux concours. Dans plusieurs cas, la Mastérisation a entraîné une simplification des épreuves, une réduction de leur nombre et même la disparition de certaines matières : au CAPES de lettres modernes, par exemple, l'épreuve de langue ancienne ou moderne est supprimée ; au CAPES de lettres classiques, le latin et le grec ne figurent plus parmi les épreuves orales.

b. L'organisation risque d'être contre productive

L'incompatibilité entre la préparation d'un concours et celle d'un M2 susceptible de conduire à la recherche laisse penser que certains candidats renonceront à se présenter aux concours du CAPES ou de l'agrégation pour favoriser une orientation vers la recherche et inversement. L'effet de la réforme pourrait donc être contraire à l'objectif affiché de renforcer le lien entre enseignement et recherche, ce dont le Forum des sociétés savantes s'est fait l'écho : "Il serait dommageable que les futurs jeunes chercheurs, souvent très spécialisés, ne puissent plus bénéficier de l'année de consolidation généraliste que constitue la préparation à l'agrégation. On peut s'attendre à ce que les futurs agrégés soient beaucoup plus orientés vers l'enseignement secondaire et que leurs contacts avec la recherche deviennent très ténus. Un retour en arrière, avec des professeurs de CPGE non docteurs, contredirait la volonté légitime de l'Inspection Générale de recruter, à ce niveau, des professeurs agrégés-docteurs"³.

Les préparations au concours et au Master sont juxtaposées de manière confuse et illisible, aucune articulation claire n'étant établie entre leurs contenus respectifs, et au lieu d'être renforcées, les exigences disciplinaires sont revues à la baisse. Quant à la formation professionnelle, elle est insuffisante et éclatée.

3. Une conception d'ensemble qui risque d'altérer la qualité et l'efficacité de la formation

a. Une refonte des IUFM louable mais imparfaite

3 Forum des sociétés savantes, juin 2010. Les responsables de plus de 50 sociétés savantes et associations d'enseignants se sont constitués en Forum le 17 octobre 2009 afin de mener une réflexion commune sur le fonctionnement de l'Education Nationale, l'avenir de la recherche et des universités.

<http://smf.emath.fr/content/textes-emanant-du-forum-des-societes-savantes>

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005) induit en effet une réforme des instituts universitaires de la formation des maîtres (IUFM). Établissements publics administratifs jusqu'alors, en 2007, ils ont été intégrés aux universités sous forme d'écoles internes. Ces dernières bénéficient d'une certaine autonomie de fonctionnement au sein des universités, qui définissent leur budget, le recrutement de leurs personnels ainsi que leurs dispositifs pédagogiques, et elles sont placées en partie sous la tutelle de l'État, qui détermine leur cahier des charges et sa mise en œuvre⁴.

La réforme des IUFM est allée de pair avec une minoration du poids attribué aux contenus pédagogiques dans les concours, ce dont on ne peut que se féliciter. Pour autant, les orientations pédagogiques adoptées n'ont pas fait l'objet de rénovation alors qu'elles ne sont pas vraiment de nature à améliorer la qualité de l'enseignement... Que ces nouvelles écoles, sur le modèle anglo-saxon, contribuent à la formation des enseignants est une bonne chose, à condition que les contenus soient totalement repensés : la maîtrise disciplinaire et la culture générale doivent pouvoir y être renforcées ; les volets théorique, pédagogique et didactique réformés et ramenés à une juste mesure. En l'état actuel des choses, la structure des IUFM a été supprimée sans pour autant qu'ils disparaissent en tant que tels. De surcroît, si les instituts de formation des maîtres encourageaient le reproche d'hétérogénéité des formations – auquel on peut ajouter un parti pris pédagogue extrêmement critiquable –, la réforme de mastérisation n'a pas résolu ce problème et l'a aggravé.

b. Une formation professionnelle insuffisante et tendant à installer des inégalités

Durant la première année d'enseignement, les professeurs stagiaires ne bénéficient plus des heures de formation jusque-là dispensées par les IUFM. Ils sont affectés en établissement et bénéficient parallèlement d'une formation professionnelle durant un temps équivalent à un 1/3 de leur obligation réglementaire de service annuelle – au lieu de 2/3 auparavant. La formation comprend 3 étapes : "l'accueil avant la rentrée scolaire, une formation en situation d'exercice par compagnonnage, des formations pédagogiques complémentaires"⁵. Jusque-là, la formation en IUFM était assurée en majorité par des enseignants qui n'exerçaient plus leur métier depuis de nombreuses années, coupés de la réalité du terrain. Le « compagnonnage », qui permet aux enseignants stagiaires d'être formés par des enseignants expérimentés et en poste, est une bonne chose. De même, que les jeunes enseignants puissent bénéficier de formations pédagogiques va de soi. Pourtant, le système de formation professionnelle tel qu'il est pensé et conçu est insuffisant et la formation inégalitaire au plan national.

Le Ministère précise en effet que la formation des enseignants doit être "pleinement pensée à l'échelle d'une académie, dans une logique de politique de site et de coopération inter-établissements". Il s'inscrit là dans les orientations du rapport McKinsey, qui préconise un accroissement des marges de manœuvre laissées aux structures régionales et aux établissements doublé d'une réponse spécifique aux problèmes des territoires⁶. Le Ministère souligne aussi que "plusieurs architectures de formations sont possibles, adaptées aux choix et caractéristiques des établissements d'enseignement supérieur et aux métiers visés". Autonomes depuis la loi LRU de 2007, les universités sont chargées, en coopération étroite avec les académies, de la mise en place du volet professionnel qui se déroule en alternance durant les 3 ans de formation. En conséquence, ce dernier dépend des spécificités, des possibilités et des volontés des universités (offres de formation) et des académies (nombre de stages

4 Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Arrêté du 19-12-2006, JO du 28-12-2006 : cahier des charges de la formation des maîtres, BO n°1 du 4 janvier 2007

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/1/MENS0603181A.htm>

Circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007 : mise en œuvre du cahier des charges, BO n°9 du 1er mars 2007 <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/9/MENB0700441C.htm>

5 Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, "Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires", circulaire n° 2010-037 du 25-2-2010, <http://www.education.gouv.fr/cid50946/menh1005426c.html>

6 Rapport McKinsey & Company, "Les clés de l'amélioration des systèmes scolaires", novembre 2010.

offerts, de tuteurs volontaires, de lieux de formation locaux...), ce qui risque de consacrer le caractère hétérogène de la formation avec une rupture d'égalité sur les territoires. Le Ministère le reconnaît d'ailleurs quand il précise que les enseignants stagiaires doivent bénéficier d' "un compagnonnage qui, en fonction des personnels ressources dont [disposeront les Académies], se fera de façon la plus appropriée pour chacun des stagiaires"... Une formation sérieuse ne saurait reposer sur quelques heures d'un compagnonnage aléatoire, quand bien même le principe est bon. Plus globalement, la formation professionnelle des enseignants, tout bonnement réduite de moitié, est insuffisante car elle répond avant tout à une logique comptable.

4. Une réforme sous contrainte budgétaire qui risque de conduire à une détérioration de la qualité de l'éducation.

Lorsqu'ils partent en formation, les professeurs stagiaires du second degré doivent se faire remplacer et le Ministère recommande alors de faire appel à un vivier le plus "diversifié" possible : "titulaires de zone de remplacement dans l'enseignement public, contractuels, étudiants de deuxième année de master ayant déjà effectué des stages ou des remplacements". L'intégration de remplaçants encore moins qualifiés que les professeurs stagiaires nuit sans aucun doute à la qualité de l'éducation des élèves, de même que la rotation constante des enseignants, laquelle paraît de surcroît difficile à mettre en œuvre. Quant aux professeurs des écoles stagiaires, ils sont explicitement conçus comme des remplaçants : d'abord affectés "en brigade de remplacement" jusqu'à la Toussaint, il est "vivement souhaitable de leur proposer des remplacements longs" par la suite. Leur affectation répond donc avant tout une logique budgétaire : constituer un nouveau vivier de remplaçants flexibles à moindre coût pour palier le manque d'enseignants. Signalons que c'est pour les enseignants du premier degré que la baisse du nombre de postes ouverts au concours est la plus forte : 10 000 en 2008, 7 000 en 2009, 7 165 en 2010, et 3154 à la session 2011⁷. Un rapport de la Cour des comptes souligne pourtant qu' "en 2006, la France ne figurait plus qu'au 11ème rang de l'OCDE pour le financement de l'enseignement scolaire, tant public que privé, alors qu'elle occupait le 2^{ème} rang en 1995. En outre, les données mettent en lumière un déséquilibre dans l'allocation des moyens entre le premier et le second degrés : par rapport à la moyenne de l'OCDE, la France se situe à un niveau de dépenses annuelles par élève inférieur de 5% pour l'école maternelle et de 15% pour l'école primaire, mais en revanche supérieur de 10% pour le collège, et surtout de 26% pour le lycée"⁸.

La formation des enseignants est un enjeu fondamental pour relever le défi de l'éducation, pilier de la République, mais la réforme de la Mastérisation n'est pas à la hauteur des ambitions affichées. La concurrence d'objectifs en eux-mêmes défendables mais incompatibles entre eux rend le cursus Master - concours irréalisable et amoindrit la qualité de l'un et de l'autre, tandis que la formation professionnelle, inégalitaire et mal pensée, ou à peine repensée, se réduit comme peau de chagrin. Des logiques purement budgétaires sous-tendent cette réforme, mais les économies réalisées le seront au détriment de la qualité de la formation des professeurs et des conditions d'enseignement, ce qui risque de décourager les prétendants au métier. Le nombre d'inscrits aux concours a baissé cette année et, bien qu'on ne puisse en imputer la cause à la seule réforme de mastérisation – les conditions d'exercice de plus en plus difficiles, le salaire peu attractif et la baisse constante du nombre de postes ouverts aux concours jouant sans doute une part non négligeable dans la démotivation de certains –, la baisse du nombre de candidats résultera nécessairement en une baisse du niveau de recrutement. Le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité en 2010 dans le premier degré était de 18 000 contre 34 952 précédemment ; dans le second degré de 21 000 contre 38 249 lors de la précédente

7 SNUIPP, 01-09-2010 <http://www.snuipp.fr/Tres-forte-diminution-du-nombre-de>

8 Cour des comptes, "L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves", 12 mai 2010, synthèse, <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/Syntheses/Synthese-education-nationale-face-a-objectif-reussite-eleves.pdf>

session⁹. Certaines disciplines sont plus affectées que d'autres : 1303 candidats (dont 1057 présents) pour 950 postes au CAPES de mathématiques, soit environ 1,4 candidat par poste contre 3,3 lors de la session précédente (!) ; 1 491 candidats (dont 1011 présents) pour 800 postes à celui de lettres, soit 1,9 candidat par poste, contre 3,7 précédemment. En lettres classiques et en éducation musicale, le nombre d'admissibles est inférieur au nombre de postes ouverts. La philosophie reste un cas à part avec 14 candidats pour un poste¹⁰. Bien que le niveau de recrutement des enseignants ait été élevé, les concours auront rarement été aussi peu sélectifs.

Enfin, en cette période où le "toujours moins d'État" est érigé en dogme, on peut se demander si la mastérisation, l'éclatement du cadre national de formation et la diminution du nombre de postes ouverts aux concours ne sont pas le prélude à la disparition des concours nationaux eux-mêmes. Le dispositif ECLAIR (« Ecoles, Collège, Lycées, pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite »), actuellement expérimenté dans plus de 200 établissements du secondaire et 1700 écoles¹¹, pourrait le laisser penser. Envisagé comme une réponse aux problèmes des établissements les plus sensibles, ce dispositif prévoit, entre autres choses, que les chefs d'établissement du secondaire puissent déterminer des postes à profil et recruter des enseignants sans passer par le "mouvement" qui les affecte selon leurs vœux et leur barème durant toute leur carrière. La liberté accordée aux chefs d'établissements dans le recrutement consacre l'autonomie croissante des lycées tout en répondant aux objectifs fixés par le rapport McKinsey, selon lequel l'amélioration des systèmes scolaires passe notamment par le recrutement d'enseignants choisis. On glisse donc vers un double régime de recrutement dont l'objectif ultime pourrait être la suppression du recrutement par concours et donc du concours lui-même.

9 « Le nombre de candidats inscrits aux concours externes en 2011 était de 55202 dans le premier degré contre 96714 en 2010, et de 65000 dans le second degré contre 86500 en 2010.

10 19 janvier 2011 – SNES FSU <http://www.snes.edu/25-Concours-2011-le-resultat-de-l.html>

11 Élargi aux Écoles, le dispositif CLAIR est devenu ECLAIR ("Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite") à la rentrée 2011. Actuellement, 2100 Écoles des 2 100 écoles et 297 collèges des RAR (réseaux ambition réussite) et 28 lycées sont sous statut dérogatoire.

http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/13/pres-de-2-000-colleges-et-ecoles-pourront-choisir-leurs-enseignants_1464958_3224.html

POSITIONS ET PROPOSITIONS DU MRC

Le MRC soutient les grands principes suivants :

- l'élévation du niveau de formation et de recrutement des enseignants
- le maintien du concours national, pilier du service public de l'éducation nationale, seul moyen d'assurer l'égalité alors que la diversité même des territoires risque de conduire à des fractures plus marquées encore qu'elles ne le sont aujourd'hui
- un recrutement national
- un cadrage national de la formation des enseignants, indispensable si l'on veut garantir la cohérence nationale des concours et du recrutement
- le maintien d'un concours aux exigences disciplinaires élevées et renforcées
- le maintien d'exigences scientifiques et disciplinaires dans tous les Masters, notamment pour permettre l'accès au Doctorat
- le développement de la formation continue des enseignants

Plus spécifiquement, le MRC défend les propositions suivantes :

Une formation totalement repensée et renforcée :

- une formation assurée par les universités, car elle relève de la formation initiale
- des stages d'observation et de pratique accompagnée encadrés par les universités, les écoles d'éducation (ou ex-IUFM) et les académies dès l'année de Licence 3
 - le maintien du stage rémunéré en alternance après l'obtention du concours, lors de la première année d'enseignement (1/3 du service en responsabilité, 2/3 en formation)
 - une formation pratique digne de ce nom : la transmission des pratiques d'instruction et l'accompagnement des stagiaires par des professeurs expérimentés toujours en responsabilité
 - une formation théorique, pédagogique et didactique rénovée et ramenée à une juste mesure

Après l'obtention du concours, les enseignants stagiaires doivent bénéficier d'une formation susceptible de les aider dans leur pratique et de renforcer leurs connaissances disciplinaires, notamment dans le cas des professeurs des écoles, qui enseigneront des disciplines absentes du Master dont ils sont titulaires.

Le volet théorique de la formation pourrait inclure la préparation à l'épreuve de "connaissance du système éducatif" dont l'évaluation pourrait avoir lieu à la fin de l'année de stage. Une grande partie des contenus de cette épreuve introduite par le Ministère en 2010 serait utile aux futurs enseignants¹². Quant à l'épreuve définie par l'arrêté du 28 décembre 2009 visant à évaluer les compétences des candidats à "agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable", elle comporte certains pans qui méritent d'être conservés (l'enseignement des valeurs de la République et les textes qui les fondent, par exemple)¹³ et de trouver leur place également au sein de la formation post-concours. En l'état actuel des choses, si l'intitulé de l'épreuve laisse dubitatif, cette dernière a en outre été introduite aux épreuves d'admission des concours au sein d'une épreuve disciplinaire. On voit mal comment des connaissances de nature juridique, sociologique ou administrative peuvent être mises sur le même plan que des contenus disciplinaires et comment les jurys, constitués de spécialistes des disciplines, vont les évaluer...

Quant au volet pédagogique, il doit être intégralement rénové : à quelques exceptions près, l'état des sciences de l'éducation est déplorable en France, notamment la recherche en pédagogie qui n'a pas

¹² http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50134

¹³ Voir l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs [...] pour l'exercice de leur métier. Annexe, référentiel de compétences, 10 compétences professionnelles, JORF n°0164 du 18 juillet 2010.

<http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

véritablement évolué ces 40 dernières années. Or, les pratiques pédagogiques en vigueur depuis lors – pédagogies dites "ouvertes" et inspirées des théories constructivistes – ont été évaluées par les chercheurs, de même qu'une dizaine d'autres pédagogies. Leurs études "établissent que les pédagogies structurées, combinaison d'instruction directe, de pratique guidée et d'apprentissage autonome, visant à la maîtrise des matières de base et à la réussite académique sont plus efficaces que les stratégies amenant les élèves à s'appropriier les concepts par une découverte autonome"¹⁴. Et ce constat est d'autant plus vrai que les élèves sont en difficulté, issus de milieux socio-économiques défavorisés. Les responsables politiques et les administrations en charge de l'éducation doivent en tirer les conséquences. Toutes les pédagogies ne se valent pas et il importe d'identifier et de promouvoir les pratiques susceptibles d'aider les élèves à réaliser le plus efficacement possible les apprentissages souhaités.

Quelques pistes pour la refonte des IUFM : développer la recherche- action ; encourager la formation continue

- promouvoir la recherche innovante en sciences de l'éducation, notamment en pédagogie
- encourager les professeurs à la recherche en sciences de l'éducation
- contribuer à la mise en œuvre du compagnonnage pour que des professeurs expérimentés et en poste puissent former les enseignants stagiaires

On ne peut que se féliciter de la volonté du Ministère de renforcer la pratique de la recherche dans les écoles d'éducation. Jusque-là, les enseignants-chercheurs sont restés très minoritaires au sein des IUFM, les enseignants du second degré dissociés de la recherche en constituant le vivier naturel. Recruter davantage d'enseignants-chercheurs pour faire de ces écoles des pôles de recherche en sciences de l'éducation serait une bonne chose. Par ailleurs, encourager des professeurs agrégés ou certifiés en poste à y faire de la recherche dans le cadre de la formation continue est une excellente idée. Enfin, les Ecoles d'éducation pourraient également contribuer au compagnonnage et assurer sa coordination en coopération avec les académies, les universités et des professeurs agrégés ou certifiés en situation. Ces derniers se verraient déchargés d'heures d'enseignement en établissement scolaire pour contribuer à l'instruction pratique et à l'accompagnement des professeurs stagiaires.

Organisation possible pour la formation

1) Les concours du CAPE et CAPES :

- pourraient être passés suite à l'obtention d'un Master 1 disciplinaire qui permettrait, pendant 1 an, l'initiation à la recherche
- dans la logique européenne du LMD, l'obtention du M2 conditionne celle du niveau Master. Il faut donc permettre aux titulaires du concours et d'un Master 1 de compléter leur diplôme par un Master 2, soit dans le cadre d'un report de stage d'un an, soit dans celui de la formation continue.
- la préparation au concours serait organisée selon le calendrier antérieur à la réforme : épreuves d'admissibilité autour de mars, oraux vers le mois de juin
- la formation en alternance serait maintenue à l'issue du concours : 1/3 du service en responsabilité, 2/3 en formation

2) Les candidats aux CAPLP et CAPET doivent pouvoir suivre le même parcours de formation que les candidats au CAPES. En outre, des stages en entreprise pourront leur être proposés dans le cadre de la formation continue.

3) Le concours de l'agrégation :

¹⁴ Bloch, Daniel, *École et démocratie : pour remettre en route l'ascenseur économique et social*, Presses Universitaires de Grenoble, 2010, p.32.

- serait passé suite à l'obtention d'un Master 2
- la préparation au concours serait organisée selon le calendrier antérieur à la réforme : épreuves d'admissibilité autour de mars, oraux vers le mois de juin
- la formation en alternance serait maintenue à l'issue du concours : 1/3 du service en responsabilité, 2/3 en formation
- titulaires d'un M2, les professeurs agrégés pourraient bénéficier de reports de stage pour préparer un Doctorat ; ils pourraient aussi effectuer leur stage à l'université sur un poste de Moniteur, d'Allocataire ou d'ATER.

Rapports, circulaires, textes de référence

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs [...] pour l'exercice de leur métier. Annexe, référentiel de compétences, 10 compétences professionnelles, JORF n°0164 du 18 juillet 2010 <http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html>

_____, "Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires", circulaire n° 2010-037 du 25-2-2010. <http://www.education.gouv.fr/cid50946/menh1005426c.html>

_____, Cahier des charges de la formation des maîtres, Arrêté du 19-12-2006, JO du 28-12-2006, BO n°1 du 4 janvier 2007 <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/1/MENS0603181A.htm>

_____, Mise en œuvre du cahier des charges, circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007, BO n°9 du 1er mars 2007 <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/9/MENB0700441C.htm>

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, "Mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement - rentrée universitaire 2010", circulaire n°2009-1037 du 23-12-2009. http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/rubrique-bo.html?cid_bo=50134

_____, Charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, septembre 2008. <http://smf.emath.fr/files/imported/Enseignement/Masterisation/Charte.pdf>

Rapport McKinsey & Company, "Les clés de l'amélioration continue des systèmes scolaires", novembre 2010.

Rapport complet disponible en anglais ("How the world's most improved school systems keep getting better", novembre 2010) http://ssomckinsey.darbyfilms.com/reports/schools/How-the-Worlds-Most-Improved-School-Systems-Keep-Getting-Better_Download-version_Final.pdf

Résumé en français, janvier 2011

http://www.mckinsey.com/client-service/Social_Sector/our_practices/Education/Knowledge_Highlights/~media/Reports/SSO/EducationAdaptation_Jan17_French_Final.aspx

Cour des comptes, L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves, 12 mai 2010, synthèse. <http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/Syntheses/Synthese-education-nationale-face-a-objectif-reussite-eleves.pdf>

Textes du Forum des sociétés savantes, 2009-2010

<http://smf.emath.fr/content/textes-emanant-du-forum-des-societes-savantes>

Bloch, Daniel, *École et démocratie : pour remettre en route l'ascenseur économique et social*, Presses Universitaires de Grenoble, 2010, 128p.

Fraisse, Emmanuel, "Regards sur la formation des maîtres en France", in *Former des enseignants*, *Revue internationale d'éducation*, Sèvres, CIEP, n°55, décembre 2010, p.61-71.